

## POLITIQUE

# AFFECTATION DES DONS NON DESTINÉS À UNE FIN PARTICULIÈRE

### Préambule :

La Fondation reçoit occasionnellement des dons que le donateur n'attribue à aucun fonds, aucune organisation ou aucun objectif en particulier. Dans l'intérêt de se conformer à perpétuité aux ententes conclues avec les donateurs, la présente politique contribue à s'assurer que la Fondation puisse soutenir la communauté de façon permanente, viable et durable. Elle sert aussi à soutenir les revenus lors des années où les besoins se font sentir.

### Déclaration :

Tous les dons versés à la FCO qui ne sont pas attribués par le donateur à un fonds ou un but particulier peuvent être alloués au besoin, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par exercice, aux revenus d'exploitation de l'exercice en cours. Tout montant excédant cette limite sera alloué au fonds d'exploitation de la FCO.

Si le moment du versement de dons non attribués coïncide avec une situation de crise au sein de la ville, ces dons pourraient être alloués aux organisations qui soutiennent les personnes les plus touchées. Cette démarche sera effectuée en conformité aux politiques et pratiques pertinentes en vigueur à chaque moment.

**ENTRÉE EN VIGUEUR INITIALE:** 14 avril 2009  
**DERNIER EXAMEN OU DERNIÈRE RÉVISION:** avril 2020  
**PROCHAIN EXAMEN:** avril 2025